

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt et Un, le 28 Septembre à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Estran, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, M. Jean-Jacques MARTEIL, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, Mme Séverine LE FLOCH, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, Mme Sonia CAROFF, Mme Françoise HENRIQUEZ, Mme Gaëlle LE BOUHART, Mme Annaïg MESTRIC, Mme Maryvonne LE GAL, M. Bernard BASTIER, Mme Estelle MORIO, M. Henri-Philippe LAMY, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, Mme Isabelle LOISEL, M. Régis KERDELHUE

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme Arlette BUZARE à Mme Françoise BALLESTER
M. Alain DESGRE à M. Jean-Jacques MARTEIL
Mme Marylise FOIDART à Mme Anne-Marie GARANGE
M. Patrick GUILBAUDEAU à M. Patrice JACQUEMINOT

Secrétaire :

Mme Françoise BALLESTER

Date de la convocation	22 septembre 2021
Date de l'affichage	22 septembre 2021
Nombre de conseillers en exercice	30
Nombre de présents	26
Nombre de votants	30

2021 99

Convention de mise à disposition à l'association CEMEA

Rapporteur : F. Ballester

La ville de Guidel a été sollicitée par l'association CEMEA Bretagne pour mettre à disposition des locaux d'une surface d'environ 60 m² (1 salle et des sanitaires) à destination du pôle ressources handicap 56. Le choix s'est porté sur l'ancienne école maternelle de Polignac.

Cette mise à disposition, dans le cadre d'une convention, est consentie pour une durée de 10 mois à compter du 1^{er} octobre 2021.

Il est proposé de mettre à disposition de l'association ces locaux à titre gratuit. Les charges d'eau, d'électricité et de chauffage seront facturés au prorata de la surface occupée.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission Education jeunesse et sports du 6 septembre 2021,

VU l'avis de la Commission administration générale, finances, ressources humaines et relations avec les partenaires institutionnels en date du 22 septembre 2021,

AUTORISE la mise à disposition de l'association CEMEA de locaux à titre gratuit.

DIT que les charges d'eau, d'électricité et de chauffage seront facturées au prorata de la surface occupée.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association CEMEA.

DIT que la convention est d'une durée de 10 mois à compter du 1^{er} octobre 2021.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Guidel, le 29 septembre 2021
Le Maire,
Joël DANIEL

